

Départements de la Manche et du Calvados

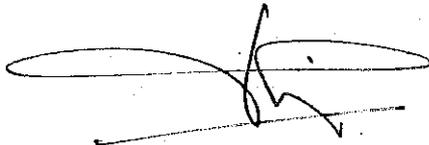
Commission Locale de l'Eau

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vire

Enquête publique
du 20 mars 2018 au 23 avril 2018

Remis en main papier le 30 Avril 2018

Dominique PAIX
vice-Président de Commission locale de l'eau
de SAGE de la Vire



Procès-Verbal de synthèse et demande de mémoire en réponse

Commission d'enquête publique composée
d'Aude BOUET-MANUELLE, Présidente, de Claude MADELAINE et d'Alain RENOUF, membres
en application de l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 15 février 2018

La Commission d'enquête composée de
Aude BOUET-MANUELLE, Présidente
Claude MADELAINE, Membre
Alain RENOUF, Membre

Monsieur le Président de la
CLE de la Vire
709 Promenade des Ports
50000 SAINT-LÔ

Caen, le 30 avril 2018

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vire dont vous êtes le porteur s'est terminée le 23 avril 2018.

Nous avons récolté le 23 au soir l'intégralité des registres d'enquête mis à la disposition du public, les courriers relatifs à cette enquête.

Vous trouverez dans le présent procès-verbal de synthèse :

1/ un rapide récapitulatif du déroulement de l'enquête,

2/ un tableau de synthèse des différentes observations, auxquelles vous êtes invités à répondre,

3/ une liste de questions précises orientées autour des huit axes définis dans votre projet de S.A.G.E, issues de notre réflexion personnelle et/ou de la lecture des contributions du public et de celles des personnes publiques associées, à laquelle vous voudrez bien répondre.

Nous souhaitons recevoir votre réponse par tout moyen à votre convenance dans les 15 jours.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Commission d'enquête



Alain RENOUF

Aude BOUET-MANUELLE



Claude MADELAINE

1/ Déroulement de l'enquête

Préambule

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vire a été adopté par la commission locale de l'eau (CLE) le 12 décembre 2016.
Le maître d'ouvrage du projet est le Syndicat de la Vire.

Avant l'approbation définitive du SAGE, le projet a été soumis aux avis des assemblées ou organisations publiques du bassin et de ses alentours (141), visées par l'article L212-6 du Code de l'environnement.

La consultation a duré du 6 avril au 7 septembre 2017. Après étude des avis, la CLE a validé des propositions de modifications du projet le 16 novembre 2017 et les a intégrées au dossier en vue de le soumettre à enquête publique.

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté du Préfet de la Manche (coordinateur pour les deux départements) N° 18-70-EM du 26 février 2018 et s'est déroulée du 20 mars au 23 avril 2018. Elle avait pour objet d'informer le public et de recueillir ses avis sur le projet de SAGE de la Vire validé le 16 novembre 2017 par la CLE.

Pour conduire cette enquête, le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné une commission d'enquête (appelée ci-après la commission) composée de trois membres¹ :

Madame BOUET-MANUELLE Aude, présidente ;
Monsieur MADELAINE Claude, membre ;
Monsieur RENOUF Alain, membre.

A l'issue de l'enquête, la commission présente ici le procès-verbal des observations du public, une analyse de certaines remarques des assemblées publiques sur lesquelles elle souhaite avoir un complément d'information avant de rendre son avis propre, et la liste des questions pour lesquelles elle sollicite une réponse de la part du SAGE de la Vire.

Relation comptable des observations du public recueillies au cours de l'enquête

Au cours de l'enquête, les commissaires enquêteurs ont tenu douze permanences dans les mairies de onze localités choisies de manière à présenter une bonne répartition sur le territoire du SAGE. Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Saint-Lô.

¹ Monsieur BOITON Patrick a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le tableau ci-après récapitule les dates et lieux des permanences.

Dates des permanences	Horaires	Communes	Adresses	Nom du Commissaire Enquêteur	Nombre de visiteurs
20.03.2018	09h00 - 12h00 09h30 - 12h30 15h00 - 18h00	Saint-Lô Quibou St Clair/l'Elle	Mairie Mairie Mairie	Aude BOUET-MANUELLE Alain RENOUF Alain RENOUF	2 1 1
29.03.2018	09h30 - 12h30 14h00 - 17h00	Valdallière (Burcy) Vire en Normandie	Mairie Mairie	Claude MADELAINE Claude MADELAINE	0 1
06.04.2018	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Condé-sur-Vire Souleuvre en Bocage (Bény-Bocage)	Mairie Mairie	Claude MADELAINE Claude MADELAINE	2 1
11.04.2018	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Noues de Sienne (Saint-Sever) Tessy-Bocage	Mairie Mairie	Aude BOUET-MANUELLE Aude BOUET-MANUELLE	0 1
18.04.2018	09h30 - 12h30 14h00 - 17h00	Montmartin-en-Graignes Isigny-sur-Mer	Mairie Mairie	Alain RENOUF Alain RENOUF	5 1
23.04.2018	13h30 - 16h30	Saint-Lô	Mairie	Aude BOUET-MANUELLE	5

Tout au long de l'enquête, 20 personnes se sont manifestées et exprimées sur le projet de SAGE de la Vire.

Le tableau ci-dessous donne la liste de ces personnes et les modes d'expression utilisés : présence aux permanences, remarques dans le registre (avec parfois des documents joints).

Au total, 19 personnes se sont présentées au moins une fois aux permanences. Presque toutes ont inscrit des remarques dans les registres. Copie de ces derniers est jointe au présent procès-verbal.

La commission a reçu deux courriers.

La commission n'a reçu aucune observation sur le registre dématérialisé. En revanche, 254 téléchargements et 94 visiteurs ont été enregistrés.

Le pétitionnaire est invité à en prendre connaissance et à apporter à la commission les éléments de réponse qui lui sembleraient utiles.

2/ Tableau de synthèse des observations du public

				1	2	3
	Nom	Adresse	Règle ou Dispositions visées	Animer et gouverner le SAGE	Qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières	Conforter la ressource en eau sur les aspects qualitatifs
SAINT-LO - SL						
SL 1	M. Hervé DESPLANQUES M. Patrick BOULLOT	ST LO LA MANCELLIERE/VIRE	objectif de taux d'étagement			
SL2	M. Nicolas MARIE	ST GEORGES MONTCOCQ	dispositions 17, 22		entretien des berges mécaniques gourmand en main d'œuvre, compensation financière nécessaire	
SL3	M. Christian ALLAIN		objectif de taux d'étagement			
SL4	M. Fernand HAUDEBERT	pour le comité départemental de la fédération française des pêches sportives	objectif de taux d'étagement			
SL 5	M. Fernand HAUDEBERT	ST GEORGES-MONTCOCQ	objectif de taux d'étagement			
SL6	M. Charles MARTIN	pour l'association des pêcheurs de compétition de St LO	objectif de taux d'étagement			
SL7	M. Hervé DESPLANQUES M. Patrick BOULLOT	ST LO LA MANCELLIERE/VIRE	dispositions 12 et 13	Souhaite une autorité de rivière Actualisation des schémas et plans piscicoles Obligation de prévoir un Plan de gestion et d'assurer l'entretien des berges pour les assoc de pêche	Inquiétude sur les rejets industriels (voir également MRAe)	
SL8	?		disposition 25 et articles 1 à 3 du Règlement			Prélèvement d'eau pour les gabions
SL9	Christian MAQUEREL	pour la FDSEA	disposition 22		conteste la généralisation des bandes enherbées	
SL10	Mr Alain MAHIEU	Maire de la Meauffe	Taux d'étagement			

	Nom	Adresse	Règle ou Dispositions visées	Animer et gouverner le SAGE	Qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières	Conforter la ressource en eau sur les aspects qualitatifs
ISIGNY SUR MER - ISM						
ISM 1	M. Eric BARBANCHON	Isigny-sur-Mer	Disposition 29			
NOUES DE SIENNE - NDS						
Néant						
VALDALLIERE - V						
Néant						
CONDE SUR VIRE - CSV						
CSV 1	M. Joël LEPIOUFF	Condé sur Vire	disposition 2.2			
CSV 2	M. René MARIE	Ste Suzanne sur Vire	disposition 2.5		Mauvaise qualité de l'eau due au ruissellement des terres polluées par l'activité agricole	
MONTMARTIN EN GRAIGNES - MEG						
MEG 1	MM Fernand HAUDEBERT et Bruno BERENGUER	Représentants du Comité départemental de la pêche au coup	taux d'étagement			
MEG 2	Mr PERRAMANT	Montmartin en Graignes	taux d'étagement et inondation			
MEG 3	Mr Hubert LHONNEUR	Maire de Montmartin				
MEG 4	Mr Gérard VOIDIE	Montmartin en Graignes				
QUIBOU - Q						
Q1	Mr Jules EUDES	St Martin-de-Bonfossé				
SAINT CLAIR SUR ELLE - SCSE						
SCSE1	Mme GODIN	St Clair-sur-l'Elle (Secrétaire de mairie)	dispositions 30,31, 32 et article 1			
SOULEUVRE-EN-BOCAGE - SEB						
SEB 1	Mr Pascal DOUBLET	61150 Ecouché				
TESSY-BOCAGE - TB						
TB1	M. RICHARD	Tessy Bocage (Maire de la commune)	dispositions 33, 34, 35			
VIRE NORMANDIE -VN						
VN	M. Patrick LOUVET					

bocage posant la question d'une éventuelle suppression des écluses à Vire. Cette hypothèse est-elle envisagée ?

La commission sent qu'il existe une vraie question autour de zones humides qui ne sont pas clairement définies. Ce flou provoque inévitablement une grande inquiétude de la part du milieu agricole. Avez-vous des précisions à nous donner à ce sujet ? De quels moyens disposez-vous pour réaliser une carte objective qui réponde aux critères définis par la jurisprudence ? Voir l'avis des chambres d'agriculture, de la FDSEA.

3.7 Milieux estuariens et marins (Obs SL8)

Un déplacement d'une mare hors périmètre à l'intérieur du périmètre ?
Comment doivent être pris en compte les gabions « sauvages » ?

3.8 Concilier la préservation de la ressource en eaux et des milieux aquatiques avec les activités économiques et sportives (Obs SL4, SL5, SL6, SL7, CSV2, MEG1)

Cette question épineuse ressort tout particulièrement à l'analyse des observations déposées par les pêcheurs. On voit alors l'opposition qui peut résulter du conflit d'usage, les pêcheurs de loisir souhaitent l'arasement de la quasi-totalité des obstacles pour permettre la circulation des poissons, les pêcheurs de pêche sportive le redoutent craignant de perdre leur lieu de compétition.

La commission se pose une question sur le « teaming » relatif au taux d'étagement, actuellement 41% objectif 30 % : à quelle date ? Quelle clause de revoyure ?

Tout au long de son travail, la commission s'est posée les questions suivantes : Qui fait quoi ? Comment ? Qui contrôle ? Qui finance ?

3/ Questions :

3.1 Animer et gouverner le SAGE : Obs SL7

L'idée d'une « autorité de rivière » est évoquée par Messieurs DESPLANQUES et BOULLOT, est-elle à l'ordre du jour et si oui dans quel cadre ? Pouvez-vous apporter des éléments complémentaires à ce sujet.

La commission s'est interrogée sur la possibilité mentionnée par Messieurs DESPLANQUES et BOULLOT de retirer aux AAPPMA le droit de pêche en cas d'absence de plan de gestion ou en cas d'absence d'entretien des berges.

A la lecture des documents mis à la disposition du public, la commission d'enquête n'a pas relevé la situation juridique actuelle de la Vire. Qui est propriétaire de la Vire ? Votre réponse pourra le cas échéant répondre aux différentes questions ou observations concernant l'entretien des berges.

3.2 Qualité des eaux superficielles souterraines et côtières (obs SL2, obs SL7 et MRAe obs SL9, obs CSV2)

Il y a 21 stations d'épuration recensées sur le territoire du SAGE. Il y a quelques mois la presse se faisait écho d'un projet de station d'épuration indépendante pour la Ville de Condé/Vire et Ste-Suzanne. Ce projet a-t-il avancé depuis cette parution ?

3.3 Conforter la ressource en eau sur les aspects quantitatifs (Obs SL8)

3.4 Réduire les risques liés aux inondations et aux submersions marines (Obs ISM1, CSV1, MEG 2, 3 et 4, SEB 1, SL3, SLSE1)

3.5 Aménager l'espace pour lutter contre le ruissellement et limiter les transferts (Obs SL9, CSV2, TB1)

La question du maintien ou de la restauration des haies a été posée à plusieurs reprises. Quelles actions concrètes le SAGE envisage-t-il pour maintenir/restaurer le maillage bocager sur son territoire ? Qui a la compétence pour définir quels sont les éléments intéressants ? Qui aura le pouvoir de police et surtout la compétence pour faire appliquer ces dispositions ?

3.6 Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques, continuité écologique (SL1, SL7, SL9, SL10, Q1)

Quid de la micro-centrale de la Chapelle sur Vire ? Quels sont les contrôles effectués depuis ?

Le projet de suppression d'une partie canalisée (et son remblaiement probable) dans le but de remettre la rivière dans un ancien méandre à Candol rendrait son terrain (compris entre les deux tracés) enclavé. Le dossier ne rentre pas dans ce détail, mais le PAGD page 144 met en avant l'intérêt général de « re-méandriser » la rivière. Qu'en est-il sur ce dossier particulier, et de manière globale sur le parcours ?

En outre, suite à la permanence à la mairie de Vire, le jeudi 29 mars 2018, le journaliste local de la Manche Libre est venu consulter le dossier, un article est paru sous l'édition du